

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Corinne DESLANDE, Monsieur Jacky MARFILLE.

Procurations : Madame Julie KEFI a donné procuration à Madame SERRA-DAVISSEAU, Monsieur Eric GADONNAUD a donné procuration à Monsieur MANDIN.

Secrétaire de séance : Madame Julia DEFAYE

N°20250220-01 : Travaux Eglise :

Le conseil accepte, à l'unanimité, les devis pour la réfection de la charpente et de la couverture du porche de l'Eglise ainsi que pour la restauration du contrefort Nord du Chœur pour un coût total de 88 029,12 € TTC. Madame le Maire est autorisée à signer les devis. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

N° 20250220-02 : Feu d'artifice :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de la SAS MAURIN Artifice d'un montant de 2 500 € TTC avec une sonorisation incluse dans la prestation.

N° 20250220-03 : Adhésion au SIPAR

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au SIPAR.

N° 20250220-04 : Convention d'occupation du domaine public pour le distributeur de pains :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le boulanger de Saint Sulpice de Cognac pour le distributeur de pains qu'il a remis en service. Fixe le montant de la redevance à 30 € par mois.

N°20250220-05 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement au 11 B Route du Cormier :

Madame le Maire est autorisée à signer le renouvellement de la convention précaire d'occupation du logement situé au 11 B Route du Cormier à compter du 1^{er} mars 2025. Le conseil fixe également le montant du loyer et les charges d'eau.

N° 20250220-06 : Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Saintes Grandes Rives l'Agglo :

Le conseil prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Saintes Grandes Rives l'Agglo concernant les exercices 2019 et suivants.

N° 20250220-07 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget de l'exercice en cours la somme de 88 050,00 € article 231 opération 294 Travaux Eglise.

N° 20250220-08 : Projet de délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA :

Le conseil envisage de modifier les catégories de bénéficiaires et les conditions d'attribution du régime indemnitaire et autorise Madame le Maire à solliciter l'avis du Comité Social Territorial avant de pouvoir prendre une décision définitive.

La secrétaire de séance,
Julia DEFAYE



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le **27 FEV. 2025**

Mise en ligne le **27 FEV. 2025**